

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 juin 2011
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général sur les activités
du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique
de l'Ouest****I. Introduction**

1. Dans sa lettre du 20 décembre 2010 (S/2010/661), le Conseil de sécurité a annoncé qu'il prorogeait au 31 décembre 2013 le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Il me priait aussi de lui rendre compte tous les six mois de l'exécution de ce nouveau mandat. Le présent rapport couvre la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011. Tenant compte des modifications apportées aux attributions du Bureau, il donne une vue générale des événements intervenus en Afrique de l'Ouest au niveau des pays, mais aussi sur le plan transversal et transfrontière; il expose les activités que le Bureau réalise dans les domaines de la diplomatie préventive, de la sensibilisation aux risques nouveaux et aux difficultés de la paix et de la stabilité régionales, de la promotion de la concertation et des synergies au niveau sous-régional, et de la coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et avec d'autres partenaires régionaux et sous-régionaux œuvrant pour la paix et la stabilité.

II. Actualité et perspectives de l'Afrique de l'Ouest**A. Tendances politiques**

2. La période à l'examen a été marquée par les très nets progrès de la paix et de la stabilité qui ont permis, entre autres circonstances, l'achèvement du processus de transition en Guinée et au Niger et la fin de la crise qui régnait en Côte d'Ivoire depuis les élections. D'autre part, les menaces à l'ordre institutionnel et à la gouvernance dont je parlais dans mes rapports précédents, comme la tendance à changer de gouvernement en dehors du cadre constitutionnel, semblent en recul. On n'a vu en effet aucune crise de cette sorte pendant la période et l'avenir démocratique de l'Afrique de l'Ouest ne cesse de se préciser. À cet égard, j'espère que l'action concertée et résolue lancée par la communauté internationale pour mettre un terme à la crise ivoirienne a envoyé un message clair à la sous-région. Cela dit, les effets que pourrait avoir l'actualité récente de l'Afrique du Nord sur le mouvement de démocratisation de l'Afrique de l'Ouest devraient être évalués avec attention et remis en perspective. On n'a pas oublié que de nouvelles crises



politiques et sociales pourraient apparaître, éventualité qui ne peut être écartée en Afrique de l'Ouest. Comme en Afrique du Nord, ces crises deviendront manifestes si on leur oppose la résistance au changement et si l'aspiration à la consolidation de la démocratie et à la justice sociale des peuples de la région, en particulier les jeunes, reste frustrée, surtout au moment des consultations électorales à venir.

3. Malgré des tendances relativement positives, la situation politique générale a été marquée par plusieurs crises, dont une électorale. L'organisation et l'administration des opérations électorales se sont beaucoup améliorées ces dernières années, mais les tensions et les violences que ces opérations engendrent restent une source de préoccupation dans la région. L'effet de polarisation qu'exercent les politiques partisans et la faiblesse relative des institutions nationales qui ne se sont pas toujours entendues sur la gestion des opérations et des organes électoraux, comme on l'a vu dans plusieurs pays, restent des facteurs d'instabilité.

4. Depuis mon précédent rapport (S/2010/614), neuf scrutins ont eu lieu en Afrique de l'Ouest. Il y a eu des élections parlementaires et présidentielles au Bénin, au Niger et au Nigéria, des élections parlementaires au Cap-Vert et des consultations locales au Niger et au Nigéria. Les observateurs internationaux ont constaté les améliorations apportées à la gestion et à l'administration des opérations et ont signalé relativement peu d'irrégularités par rapport aux consultations précédentes. Cependant, certains aspects des élections, notamment la constitution des listes électorales et la proclamation des résultats, restent fortement polémiques et sont d'importants déclencheurs de violences. C'est pourquoi la sous-région est restée le théâtre de tensions entre les partis politiques, tensions qui ont à l'occasion dégénéré en affrontements entre forces de l'ordre et militants.

B. Tendances économiques, sociales et humanitaires

5. La conjoncture économique de la sous-région se présente de manière contrastée. Il semble que les pays de l'Afrique de l'Ouest tireront profit comme les autres parties du continent de la reprise de la croissance internationale, mais moins cependant que la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

6. Du point de vue des objectifs du Millénaire pour le développement, les observations récentes montrent que plusieurs pays de la région sont en retard sur la voie de leur réalisation, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, en raison de plusieurs circonstances, dont un chômage endémique en augmentation et la hausse incessante du prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Cette hausse des prix des aliments et des carburants n'a fait que dégrader encore les conditions de vie de vastes secteurs de la population, menaçant donc la stabilité des États. Les résultats économiques à long terme seront sans doute fonction de la stabilité politique de la sous-région.

7. L'instabilité de la Côte d'Ivoire et de la Jamahiriya arabe libyenne a eu des conséquences particulières pour la sécurité vivrière, surtout dans les pays d'Afrique de l'Ouest qui avaient été gravement touchés par la crise alimentaire et pastorale de 2010. L'afflux des déplacés aggrave la situation, comme on le voit bien dans le cas du Libéria, où les réfugiés ivoiriens ont trouvé un abri, et du nord du Mali et du Niger. La crise ivoirienne a également eu des conséquences sur le mouvement des travailleurs migrants des pays voisins, principalement le Burkina Faso (200 000

nationaux et nationaux de pays tiers seraient rentrés), le Mali (150 000), la Guinée (50 000) et le Niger, et elle a privé les ménages des fonds qu'ils reçoivent d'ordinaire, faisant donc baisser leur revenu. Outre l'afflux de réfugiés et de déplacés de retour de Côte d'Ivoire, les Gouvernements malien et nigérien ont eu à faire face au retour des migrants de Jamahiriya arabe libyenne. Au Mali, le nombre de personnes de retour a atteint 10 238, 100 000 au Niger. La crise libyenne actuelle devrait elle aussi avoir des conséquences néfastes sur les moyens de subsistance des Africains de l'Ouest, notamment les Maliens et les Nigériens, en raison de la baisse très nette des fonds que les travailleurs émigrés envoient.

C. Tendances des conditions de sécurité, du trafic de drogue et de la criminalité organisée

8. Le manque d'autorité de la loi et l'importance du paupérisme dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest sont parmi les facteurs qui expliquent les manifestations de la criminalité organisée. Certains de ces pays servent d'escale à la grande contrebande de cocaïne qui, de l'Amérique latine, va vers les marchés de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Si les constatations préliminaires de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime montrent que le nombre de saisies opérées dans les cargaisons maritimes ou aériennes en provenance de l'Afrique de l'Ouest et en direction de l'Europe a baissé, il semblerait que les contrebandiers ont changé de technique et trouvé de nouveaux procédés pour acheminer la cocaïne en Europe, notamment en passant par l'Afrique de l'Ouest, procédés qui n'ont pas encore été découverts. Ce que l'on sait montre que le trafic d'héroïne a augmenté en Afrique de l'Ouest pendant les cinq premiers mois de 2011. La tendance à produire des métamphétamines en Afrique de l'Ouest même et à les envoyer vers l'Asie s'est confirmée. Le blanchiment d'argent, en particulier l'argent du trafic de drogue, reste une source de grave préoccupation dans la sous-région. Ses effets corrupteurs affaiblissent encore des institutions publiques déjà fragiles et il permet peut-être de financer les groupes terroristes armés qui opèrent en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

9. Le Sahel est nettement moins sûr, en raison notamment des attentats terroristes visant les forces armées nationales et des enlèvements d'étrangers. Mais cette insécurité a changé de nature, passant de l'attentat contre des personnes à l'attaque des institutions publiques. La technicité des opérations montre que les groupes terroristes ont amélioré leurs capacités opérationnelles. Or les États sahéliens n'ont pas les ressources qu'il faudrait pour parer effectivement au risque terroriste et criminel et offrir à leur population un environnement sans danger.

10. L'insécurité croissante, la dégradation de la situation humanitaire et la crainte de voir les effets de la crise libyenne déborder les frontières ont retrempé la volonté politique de renforcer la coopération régionale afin de stabiliser le Sahel. Les consultations ont redoublé entre l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger, dans le sens de la promotion de la coopération régionale en matière de sécurité, de développement économique et social des zones frontalières, d'amélioration du bien-être des populations locales et, en fin de compte, d'éradication des causes de l'insécurité.

11. On a constaté un renouvellement des relations diplomatiques et une amélioration des rapports entre l'Algérie et le Mali après la visite à Alger, le 27 avril, du Ministre des affaires étrangères du Mali, Soumeylou Maiga. Après cette

visite, le Gouvernement algérien a annoncé le 28 avril qu'il affectait 10 millions de dollars de fonds d'urgence au financement de projets de développement dans le nord du Mali afin de seconder ce pays dans la lutte contre les groupes extrémistes qui opèrent dans cette région. Une réunion spéciale des chefs d'état-major des armées algérienne, malienne, mauritanienne et nigérienne s'est tenue à Bamako le 29 avril. Cette réunion marque une étape importante dans l'entrée en fonctions du Comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC), créé lors d'une réunion tenue à Tamanrasset (Algérie) en août 2009. À la réunion des Ministères des affaires étrangères de l'Algérie, du Mali, de la Mauritanie et du Niger qui s'est tenue le 20 mai à Bamako, les quatre pays sont convenus de se rencontrer tous les six mois pour élargir leur dialogue aux questions soulevées par la mise en valeur des zones frontalières et l'intégration régionale. Ils ont également décidé que l'Algérie accueillerait une réunion régionale au sommet sur la sécurité et le développement à laquelle seraient invités les partenaires internationaux.

D. Tendances des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes

12. Pendant la période à l'examen, les libertés fondamentales (parole, expression, réunion) se sont renforcées dans beaucoup de pays de la sous-région. Certains se sont vraiment efforcés de promouvoir l'égale participation des hommes et des femmes à la vie publique, notamment le Mali – où une femme a été nommée pour la première fois au poste de premier ministre – au Bénin, au Cap-Vert, en Guinée et au Sénégal, et de mettre en œuvre les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Mais le fait de ne pas avoir adopté une démarche axée sur les droits de l'homme pendant des consultations électorales tendues et dans des climats politiques volatils s'est traduit par des violences, des tensions postélectorales et des atteintes aux droits de l'homme dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. En particulier, le retour des brutalités policières, des exécutions extrajudiciaires de civils du fait d'éléments armés, notamment à l'occasion de la répression des troubles civils, l'incendie des maisons, les violences ethniques et religieuses, les déplacements forcés et les violences à l'encontre des femmes et des enfants représentent des phénomènes de nette régression dans certains pays de la sous-région.

III. Activités du Bureau

A. Bons offices et missions spéciales en matière de prévention des conflits

13. Pendant la période à l'examen, les bons offices du Bureau ont surtout concerné la gestion des crises liées aux élections et le retour au régime civil et à l'ordre constitutionnel. Ses efforts se sont particulièrement centrés sur le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Niger.

Bénin

14. Les élections présidentielles qui devaient se tenir le 27 février ont été reportées au 6 mars en raison des retards pris par les opérations électorales, en particulier la

mise au point finale de la Liste électorale permanente informatisée. Le 3 mars, mon Représentant spécial a procédé avec la CEDEAO et l'Union africaine à une mission de bons offices qui avait pour but de désamorcer les tensions. Les parties nationales intéressées, dont les ex-Présidents Zinsou, Soglo et Kérékou, avaient déjà entamé des pourparlers avec les candidats à la présidence pour tenter de résoudre l'impasse où on se trouvait, en particulier la question de la Liste électorale. La délégation tripartite a invité les parties nationales à trouver des solutions consensuelles aux difficultés qui restaient à résoudre pour tenir les élections, afin de préserver la paix, la sécurité et la stabilité et de consolider les acquis démocratiques du pays. Après avoir consulté les opposants, la délégation a conseillé de surseoir pour quelques jours à l'élection du président, sans violer les principes de la Constitution.

15. Après cette mission conjointe du 3 mars, la Cour constitutionnelle béninoise a autorisé le report des élections présidentielles au 13 mars. Dans l'entre-temps, le Parlement a adopté une loi portant autorisation de réviser la Liste électorale. Malgré la méfiance qui s'était instaurée entre les parties politiques concernées pendant la phase préparatoire, le scrutin a eu lieu dans le calme le 13 mars. Les observateurs de la CEDEAO et de l'Union africaine ont garanti que la consultation avait été libre et transparente de manière générale, en dépit de certaines défaillances du dispositif.

16. Avant la proclamation des résultats provisoires donnant 53 % des suffrages au Président Yayi Boni et 35 % à Adrien Houngbédji, le parti au pouvoir et la coalition d'opposition principale ont tous deux crié victoire, ce qui a engendré des tensions, causant elles-mêmes quelques incidents isolés. Les parties nationales intéressées appelant au calme, le Président du Nigéria, Goodluck Jonathan, qui préside la CEDEAO, est venu au Bénin pour insister sur la nécessité de procéder à une consultation exempte de violence. La Commission de la CEDEAO a fait paraître un communiqué appelant tous les candidats et leurs partisans à respecter le résultat des urnes. À la fin de la trente-neuvième réunion au Sommet ordinaire de la CEDEAO, tenue à Abuja le 24 mars, les chefs d'État et de gouvernement ont appelé les candidats à s'incliner devant les chiffres que proclamerait la Cour constitutionnelle.

17. Le 29 mars, la Cour constitutionnelle a rejeté les appels dont elle était saisie et a proclamé Yayi Boni réélu à la présidence du pays. Mon Représentant spécial a assisté à la cérémonie d'investiture qui s'est tenue le 6 avril. Les élections législatives se sont déroulées dans le calme le 30 avril. L'ensemble du processus électoral s'est donc terminé le 16 mai par la séance inaugurale solennelle de la sixième législature.

Côte d'Ivoire

18. L'Organisation concourt à la recherche d'une solution pacifique à la crise postélectorale qui règne en Côte d'Ivoire et je suis resté pour cela en relations étroites avec les principaux dirigeants africains afin de les encourager dans cette recherche. Mon unique dessein était de faire en sorte que soit respectée la volonté librement exprimée des Ivoiriens. Dans le cadre de nos consultations avec nos partenaires africains, j'ai envoyé mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, secondé de mon Représentant spécial adjoint en Côte d'Ivoire, en mission spéciale en Angola, au Burkina Faso, en Gambie, au Ghana, au Mali et en Afrique du Sud, du 18 au 25 janvier. Pendant les entretiens qu'il a eus aux niveaux les plus élevés, mon Représentant spécial a de nouveau expliqué et précisé le rôle que joue l'Organisation dans les élections ivoiriennes, en ce qui concerne notamment la

« certification » des résultats. Il a également fait valoir l'importance de la cohésion de la communauté internationale, notamment entre la CEDEAO, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, sur la base des positions de principe dont ces institutions sont déjà convenues.

19. À la session qu'il a tenue le 28 janvier à Addis-Abeba en marge du Sommet de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité de cette institution a décidé de créer un Groupe de haut niveau secondé par une équipe d'experts et chargé de trouver une solution politique à la crise ivoirienne, sur la base des décisions de l'Union africaine et de la CEDEAO. Comme cela avait été convenu avec elle, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a travaillé en étroite collaboration avec l'Union africaine et a concouru aux travaux de l'Équipe d'experts et du Groupe de haut niveau. C'est à ce titre qu'il a participé aux réunions successives de l'Équipe d'experts et du Groupe de haut niveau qui se sont tenues à Abidjan (8 et 9 février), à Addis-Abeba (17 février et 9 mars) et à Nouakchott (19 et 20 février et 4 mars). Cette participation a été saluée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le communiqué qu'il a fait paraître à l'issue de la 225^e séance, tenue le 10 mars.

Guinée

20. Les Guinéens ont finalement réussi à procéder à l'élection de leur président avec un appui non négligeable de la part de la communauté internationale. Le premier Président démocratiquement élu depuis l'indépendance, Alpha Condé, a prêté serment le 21 décembre 2010. Pendant la cérémonie d'investiture à laquelle assistait la Vice-Secrétaire générale, le nouveau Président a souligné qu'il tenait à surmonter les nombreuses épreuves auxquelles la Guinée faisait face, s'agissant notamment d'améliorer l'économie, d'ouvrir des perspectives d'emploi et de favoriser l'état de droit, la gouvernance et la réconciliation nationale. Il s'est engagé à réformer le secteur de la sécurité afin de restaurer la confiance que le peuple doit avoir dans ses forces de l'ordre et ses organismes de sécurité.

21. Une fois le nouveau Gouvernement aux affaires, le Groupe de contact international sur la Guinée, où mon Représentant spécial siégeait au nom de l'Organisation, a tenu sa dernière réunion le 10 février. Il y a été convenu de créer un Groupe des amis de la Guinée qui suivrait les initiatives déjà lancées par le Groupe de contact. Le Premier Ministre guinéen, Mohamed Said Fofana, a reconnu l'importance du soutien que son pays avait reçu de la communauté internationale pendant la période de transition et a exprimé l'espoir que ce soutien resterait ferme même après la fin de celle-ci, afin que puissent s'amplifier le mouvement démocratique, s'édifier les institutions et prendre leur essor le développement et la croissance économique.

22. À la demande de son gouvernement, la Guinée a été officiellement inscrite le 23 février à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Mon Représentant spécial a rencontré la Présidente de la formation Guinée, M^{me} Sylvie Lucas, Ambassadrice du Luxembourg, à l'occasion de sa première visite en Guinée du 3 au 10 avril. Lors de sa visite, M^{me} Lucas a constaté que les parties concernées, nationales et internationales, s'entendaient largement sur l'urgence et la pertinence des trois domaines prioritaires désignés par le Gouvernement guinéen : la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité et l'emploi des jeunes et des femmes. Il a pris note de la nécessité de poursuivre la consolidation de la

démocratie guinéenne et déclaré que les prochaines élections parlementaires seraient un pas d'une importance critique sur cette voie. Il a souligné la nécessité d'entretenir le dialogue entre le Gouvernement et les partis politiques, d'améliorer la gouvernance et de dynamiser l'économie.

Niger

23. La période à l'examen a vu se conclure le processus de transition qu'avait lancé le Niger, et le pays revenir à l'ordre constitutionnel une année après l'éviction du Président Mamadou Tandja. Les élections législatives et présidentielle qui se sont tenues le 31 janvier dans le calme, suivies du deuxième tour des élections présidentielles du 12 mars, ont en effet respecté le calendrier fixé par le Conseil suprême pour la restauration de la démocratie, mené par le général Salou Djibo.

24. Mon Représentant spécial, agissant au titre de ce que fait l'ONU pour faciliter une transition sans heurt, le Président de la Commission de la CEDEAO et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine se sont rendus à Niamey les 13 et 14 janvier, avant les élections parlementaires et le premier tour des présidentielles. Ils ont pu parler à cette occasion avec les parties intéressées, nationales et internationales, dont le général Salou Djibo, le Premier Ministre Mahamadou Danda et plusieurs candidats à la présidence. Ils se sont efforcés de bien faire comprendre à leurs interlocuteurs qu'il fallait respecter le plan de transition convenu et faire en sorte que les élections législatives et présidentielles se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

25. Sur les 10 candidats en lice au premier tour des élections présidentielles, tenu le 31 janvier, les deux premiers ont été Seini Oumarou, du Mouvement national de la société de développement (MNSD), et Mahamadou Issoufou, du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS). Le deuxième tour s'est tenu comme prévu le 12 mars. Mahamadou Issoufou a été élu Président de la République pour un mandat de cinq ans avec 58 % des voix. Son adversaire, Seini Oumarou, avait recueilli 42 % des suffrages. Les observateurs de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Union européenne se sont félicités du déroulement ordonné et fluide de la consultation. Ils ont déclaré que les élections avaient été menées de façon libre, juste et transparente.

26. Je tiens à féliciter les Nigériens de leur comportement pendant les élections. Comme M. Issoufou l'avait affirmé, les Nigériens sont effectivement d'une « grande maturité politique ». Il faut aussi féliciter le Conseil suprême de la manière dont il a dirigé la transition et organisé des consultations libres et justes. Il est utile de noter que Seini Oumarou a annoncé le 16 mars qu'il reconnaissait la validité des résultats, congratulant Mahamadou Issoufou et lui souhaitant plein succès dans le gouvernement du pays. J'ai noté que tous les dirigeants du Niger insistaient sur l'importance de la réconciliation nationale. Tout aussi importante, la passation des pouvoirs entre le Conseil suprême et Mahamadou Issoufou s'est faite sans incident. Peu après la conclusion du processus électoral et dans un esprit de réconciliation, le général Djibo, le Président Issoufou et Seini Oumarou se sont rendus ensemble à Abuja pour assister au Sommet de la CEDEAO qui y tenait ses assises les 23 et 24 mars.

27. Mon Représentant spécial m'a représenté à la cérémonie d'investiture de Mahamadou Issoufou, qui a eu lieu à Niamey le 7 avril. À cette occasion, le nouveau Président a solennellement promis de respecter et défendre la Constitution

que le peuple nigérien s'est librement donnée, d'accomplir fidèlement les hautes fonctions que la nation lui a confiées, de ne pas se laisser influencer par les intérêts partisans et de respecter les droits de l'homme. Il a également promis de consacrer toutes ses forces à la recherche et à la promotion du bien commun, de la paix et de l'unité nationale, et de l'intégrité du territoire nigérien. Le Président Issoufou a également fait ressortir les grandes priorités qui allaient marquer son mandat, notamment la lutte contre la famine, la pauvreté, la corruption et l'insécurité. Il a promis de consacrer le quart des finances publiques à l'enseignement. Le 10 mai, la Cour d'appel nigérienne a dispensé l'ex-Président Tandja, consigné à domicile depuis février 2010, des charges de corruption qui pesaient contre lui et ordonné sa libération.

Commission mixte Cameroun-Nigéria

28. La Commission mixte Cameroun-Nigéria, que préside mon Représentant spécial, a continué d'avancer dans l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002. À sa vingt-septième session, tenue à Yaoundé les 10 et 11 mars, les parties se sont dites désireuses de maîtriser davantage le processus et se sont promis d'achever les travaux fondamentaux de démarcation avant le mois de novembre 2012, y compris l'érection de 1 056 bornes supplémentaires sur la frontière. Elles sont également convenues de créer une nouvelle structure qui leur donnera le premier rôle dans l'organisation des prochaines opérations de délimitation. De plus, elles se sont entendues pour procéder ensemble, secondées par l'ONU, à des missions de sensibilisation auprès des collectivités locales, afin qu'elles acceptent mieux la nouvelle frontière. Le 17 mai, les arpenteurs ont commencé leurs travaux dans certaines des zones les plus reculées de la frontière terrestre. À l'heure actuelle, 1 600 kilomètres d'une frontière qui en ferait 1 950 ont été formellement reconnus. Les deux pays ont également reconnu que le Groupe de travail sur la frontière maritime avait accompli sa mission et achevé la mise en œuvre des dispositions de l'arrêt de la Cour concernant la frontière maritime.

29. La Commission de suivi créée en application de l'Accord de Greentree du 12 juin 2006 concernant le retrait et le transfert de juridiction sur la péninsule de Bakassi s'est réunie à Genève le 24 février et les 5 et 6 mai. Au cours de ces deux sessions, les parties ont reconnu que le calme régnait dans la région de Bakassi et que les conditions s'étaient progressivement améliorées grâce aux efforts que faisaient les deux pays pour procéder à des patrouilles conjointes et renforcer la sécurité transfrontière, comme les y engageaient les constatations faites sur le terrain par le Groupe commun d'observateurs.

30. Mon Représentant spécial a continué de travailler avec les équipes de pays de l'ONU du Cameroun et du Nigéria pour préciser la démarche intégrée que doit adopter l'Organisation pour soutenir les mesures de restauration de la confiance et les programmes économiques communs et améliorer ainsi le sort des populations qui vivent sur la frontière. À cette fin, le Gouvernement camerounais et les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Fonds des Nations Unies pour la population, d'ONU-Femmes, du Programme alimentaire

mondial et de l'Organisation mondiale de la Santé ont procédé à une mission d'évaluation des besoins dans la zone frontière en mai et juin 2011. Une opération analogue devrait être menée bientôt au Nigéria.

B. Renforcer les capacités sous-régionales face aux risques transfrontières et transsectoriels qui pèsent sur la paix et la sécurité

Élections et stabilité

31. Les tensions et les violences dont les élections donnent l'occasion restent une source de préoccupation dans la sous-région et le Bureau a convoqué à Praia du 18 au 20 mai une Conférence régionale de haut niveau sur le thème des élections et de la stabilité. Cette initiative reprend le mouvement lancé à l'occasion du stage régional organisé en novembre 2008 à Conakry par le Bureau et consacré au rôle des organismes de sécurité dans les opérations électorales, occasion à laquelle on avait insisté sur la nécessité d'adopter une approche globale. Les objectifs principaux de la Conférence de Praia étaient de tirer la leçon des expériences électorales et d'analyser les conséquences de celles-ci du point de vue de la prévention des crises et de l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest. La Conférence était invitée par le Gouvernement cap-verdien et organisée en partenariat avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU et le Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest du PNUD. Elle a reçu le soutien de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Union européenne et de l'International Peace Institute. Elle réunissait des représentants de haut niveau des gouvernements de la sous-région, des institutions internationales et régionales et des organes de contrôle des élections, des forces de sécurité nationales, de la société civile, des établissements universitaires et des médias.

32. C'est à cette conférence qu'a été adoptée la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, qui met notamment en avant la nécessité de poursuivre l'harmonisation au niveau régional des dispositions normatives et institutionnelles qui régissent les élections. Elle souligne également la nécessité de promouvoir les droits de l'homme et l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'administration des opérations électorales, et appelle à renforcer l'encadrement national du rôle des forces de l'ordre et des médias pendant les élections. Les participants se sont engagés à appliquer ensemble les recommandations formulées dans la Déclaration.

33. La Conférence de Praia a eu trois grands résultats : a) l'ONU et ses partenaires régionaux ont étudié les meilleures réglementations électorales et les meilleures pratiques en la matière, notamment le Protocole de la CEDEAO relatif à la démocratie et à la bonne gouvernance adopté en 2001; b) série de recommandations de politique générale a été mise au point à propos de questions d'importance critique comme le financement des élections, le fonctionnement des commissions électorales, le rôle des médias et des forces de l'ordre, les droits de l'homme et l'égalité hommes-femmes; et c) les capacités sous-régionales ont été évaluées au regard des difficultés que pourraient faire naître les élections.

Réforme du secteur de la sécurité

34. Tout en continuant de collaborer étroitement avec la CEDEAO à la mise en œuvre de son cadre politique et de ses plans d'action concernant la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité, le Bureau s'est efforcé pendant la période à l'examen de soutenir la réforme du secteur de la sécurité entreprise en Guinée à la demande du Président Condé. Après avoir consulté la CEDEAO et l'Union africaine, le général Lamine Cissé, qui dirigeait auparavant la Mission d'évaluation du secteur de la sécurité CEDEAO-Union africaine-ONU, a été envoyé en Guinée du 20 au 24 janvier pour voir ce qu'il serait possible de faire avec le Gouvernement pour pousser la réforme. Après sa visite, les autorités ont décidé d'organiser un séminaire national sur celle-ci et de mettre sur pied une commission technique nationale au Ministère de la défense, qui sera l'interlocutrice privilégiée en matière de planification et d'organisation de la réforme, y compris la préparation du séminaire lui-même.

35. Le séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité organisé par le Gouvernement guinéen avec l'appui de l'ONU a eu lieu à Conakry du 28 au 31 mars. Il a été inauguré par le Président Condé. Le Bureau a travaillé en étroite collaboration avec le Coordonnateur résident de l'ONU et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, ainsi que le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD afin de s'assurer de la cohérence de l'attitude de l'Organisation. L'ONU a pu offrir des services consultatifs à la Commission technique avant et pendant le séminaire : ainsi le Bureau du PNUD susmentionné a missionné en février un expert international de ce type de réforme et deux autres experts de la CEDEAO du 13 mars au 6 avril, avec un financement du Département des affaires politiques.

36. Le séminaire a été l'occasion d'engager le premier dialogue national officiel entre les représentants guinéens des forces de sécurité et de défense, les pouvoirs publics et les associations civiles sur la question de la réforme du secteur de la sécurité. Les participants ont examiné les progrès de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'évaluation conjointe de 2010. Ils ont entrepris d'élaborer un programme national d'exécution des recommandations. Le séminaire a également été l'occasion de cerner les domaines de compétence et les matières dans lesquelles la Guinée aurait besoin de l'aide de ses partenaires internationaux. Un Comité national directeur de la réforme du secteur de la sécurité a été créé à l'issue de la rencontre. Les autorités mettent la dernière main au plan de marche de la réforme, tandis que les partenaires bilatéraux et multilatéraux comme la France, les États-Unis et l'Union européenne soutiennent des activités à effet rapide sur le terrain. De son côté, l'ONU a mis en place des dispositifs de coordination générale de l'action internationale en faveur des activités menées par les autorités publiques.

Trafic de drogue et criminalité transfrontière organisée

37. Depuis mon dernier rapport, l'Organisation des Nations Unies, travaillant en parallèle avec ses partenaires régionaux, a trouvé de nouveaux appuis pour le plan régional d'action de la CEDEAO contre le trafic illicite de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, et en a facilité la réalisation. D'autre part, certaines activités précises visaient à donner un contenu opérationnel à l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, entreprise commune grâce à laquelle le

Bureau, le Département des opérations de maintien de la paix, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) veulent créer des capacités pour soutenir la réalisation du plan régional d'action en question.

38. Dans cette perspective, mon Représentant spécial a noué des partenariats avec plusieurs institutions ou renforcé ceux qui existaient déjà. Il s'est entretenu avec l'Union européenne à Bruxelles le 31 mars et a participé à la Conférence ministérielle du G-8 sur le trafic transatlantique de drogue qui s'est tenue à Paris le 10 mai. Cette conférence a adopté une déclaration politique et un plan d'action qui visent à renforcer la coopération transatlantique dans la lutte contre le trafic de drogue, en particulier entre les trois régions les plus touchées, à savoir l'Amérique latine, l'Afrique de l'Ouest et l'Europe. À cette occasion, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et mon Représentant spécial ont tous deux recherché des appuis en faveur de l'Initiative au titre de la stratégie internationale de lutte contre la contrebande de stupéfiants.

39. Le Bureau de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL ont poursuivi la réalisation de l'Initiative en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra-Leone. En Côte d'Ivoire, les activités ont été interrompues par la crise. En Sierra-Leone, on a créé une Unité de la criminalité transnationale organisée, qui a été équipée et est maintenant entrée en service. Elle avait déjà participé à des enquêtes sur le trafic de cannabis qui avaient permis à la police de réaliser une grosse saisie. Elle est devenue opérationnelle en Guinée-Bissau en avril 2011, au moment où elle a été dotée de personnel et de locaux. Au Libéria, le Ministre de la justice a souscrit le 20 mai 2011 au memorandum d'accord prévoyant la création d'une unité similaire.

40. On a également insisté sur la consolidation des orientations stratégiques du Programme de l'Initiative. Le 22 février, les quatre partenaires de l'Initiative ont approuvé un mécanisme interne de coordination à trois niveaux comprenant un Comité politique de haut niveau, chargé d'assurer la coordination, la direction et l'orientation stratégiques du Programme. Sa première réunion s'est tenue à Dakar le 20 juin, sous la présidence de mon Représentant spécial. Il s'agissait de veiller à la cohérence entre le plan d'action de la CEDEAO et l'engagement pris à Freetown dans le cadre de l'Initiative, de lutter contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest, de suivre au niveau stratégique la mise en œuvre des aspects politiques, administratifs et financiers de celle-ci; de soutenir la collaboration et la coopération stratégiques entre les divers acteurs régionaux, nationaux et internationaux, et de mobiliser des ressources aux fins de la réalisation de l'Initiative. Le Comité politique s'est félicité de la volonté des pays d'Afrique de l'Ouest de lutter contre la criminalité transnationale organisée et a loué la collaboration entre l'Initiative et la CEDEAO. Il a convenu de continuer à appuyer le plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre la menace de plus en plus importante représentée par le trafic de drogues, la toxicomanie et la criminalité organisée. Après avoir fait le point des progrès réalisés et des obstacles à la mise en œuvre de l'Initiative dans les quatre pays pilotes, le Comité a décidé d'envoyer une mission technique en Côte d'Ivoire et de lancer un appel en faveur de l'organisation d'une conférence de donateurs à l'appui d'activités concrètes financées par un fonds administré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Il a également étudié la possibilité d'étendre l'Initiative à la Guinée à la suite d'une décision en ce sens des organismes partenaires, et a décidé à cette fin

d'envoyer en Guinée une mission technique spéciale et d'évaluation des besoins ainsi que d'inviter le Gouvernement guinéen à assister à sa prochaine réunion.

C. Gouvernance, état de droit, droits de l'homme et intégration de la problématique hommes-femmes

41. Pour ce qui est de la promotion des droits de l'homme et de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités liées à la paix et à la sécurité, le Bureau a pu tirer profit de ses partenariats avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les institutions panafricaines et les associations civiles. Dans le cadre de la lutte de l'ONU contre l'impunité, mon Représentant spécial s'est rendu en Guinée, les 14 et 15 mars avec la Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Ils ont l'un et l'autre encouragé les autorités guinéennes à mettre sur pied une commission vérité, justice et réconciliation, et une institution nationale indépendante de protection des droits de l'homme. Cette institution a été créée le 17 mars par décret présidentiel.

42. La sixième réunion consultative des chefs des bureaux des droits de l'homme des Nations Unies en Afrique de l'Ouest a été organisée par le Bureau les 16 et 17 mars. La Haut-Commissaire y a participé. Les travaux se sont concentrés sur les sujets relatifs aux droits de l'homme dans un contexte électoral à la lutte contre l'impunité à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme en général. Eu égard à la volatilité des conditions de sécurité dans plusieurs, les participants sont convenus d'inclure la mise en application des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité dans les activités relatives aux droits de l'homme réalisées en commun dans la sous-région. La réunion a d'autre part permis de renforcer le partenariat entre la CEDEAO, le Bureau et ONU-Femmes aux fins de la réalisation du plan régional de la CEDEAO relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de la campagne que mène l'ONU pour faire disparaître les violences dont les femmes sont victimes.

43. Le Bureau a facilité les activités du Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la mise en application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, grâce aux réunions mensuelles qu'il organise pour renforcer les capacités d'intégration de la problématique hommes-femmes dans leurs activités dont disposent les parties concernées, en particulier dans les stratégies touchant à la paix et la sécurité. Le Bureau a également fait paraître l'édition 2011 de l'annuaire des institutions œuvrant pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest à l'initiative du Groupe de travail. L'idée est de tirer meilleur parti des synergies et d'harmoniser les interventions des acteurs transsectoriels, des institutions, des organismes et des organisations dont les activités favorisent directement ou indirectement l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans la région.

44. En collaboration avec la CEDEAO et en partenariat avec le Gouvernement guinéen, le Bureau a organisé le 15 avril à Conakry une table ronde sur les progrès et les difficultés de l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité dans les 16 pays de la sous-région. Cette table ronde réunissait 130 participants de haut niveau, et le Président de la Guinée, Alpha Condé, a pris la parole à la séance d'ouverture. La Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Sénégal et la Sierra Leone avaient déjà lancé leur plan d'action national

alors que la Gambie, le Ghana et le Nigéria étaient en voie de rédiger le leur. La table ronde a permis de lancer une stratégie de mobilisation des ressources aux fins du plan régional d'application des résolutions du Conseil. Les participants se sont engagés à soutenir techniquement et financièrement la réalisation de ce plan, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional.

D. Coopération interinstitutions

Coopération entre organismes des Nations Unies

45. Comme on l'a déjà dit, plusieurs initiatives ont été prises en commun par les missions de maintien de la paix et les organismes, fonds et programmes de l'ONUSIS en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec la Commission de consolidation de la paix et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Elles couvrent la réforme du secteur de la sécurité, les violences liées aux élections, les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes et les travaux de la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

46. De plus, les deux réunions des chefs des missions de maintien de la paix déployées en Afrique de l'Ouest par l'ONU, qui se sont tenues à Dakar respectivement le 28 février et le 28 mai, ont fourni le cadre d'harmonisation des efforts de stabilisation de la sous-région que réalise l'Organisation. Le 28 février, les chefs des missions de l'ONU en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Libéria se sont rencontrés pour discuter de la crise ivoirienne et de ses répercussions dans la sous-région, en particulier ses effets transfrontières au Libéria. Ils ont également débattu d'un certain nombre de questions transversales qui touchent à la paix et à la stabilité de l'Afrique de l'Ouest et sont convenus de renforcer leur collaboration, surtout en matière d'élections, de lutte contre le trafic de stupéfiants et de réforme du secteur de la sécurité.

47. Le 28 mai, les chefs des missions de l'ONU en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone ont constaté avec satisfaction que l'Afrique de l'Ouest avait évolué vers le mieux depuis leur réunion précédente. Ils ont noté en particulier que la crise postélectorale s'était apaisée en Côte d'Ivoire, que des élections démocratiques s'étaient tenues avec succès au Bénin, au Niger et au Nigéria, que les perspectives d'élections pacifiques, libres et loyales organisées au Cap-Vert et au Libéria avant la fin de l'année étaient prometteuses et que la coopération bilatérale et multilatérale dans la lutte contre l'insécurité au Sahel était relancée. Conscients de la fragilité qui reste la marque de l'Afrique de l'Ouest malgré cette évolution positive, ils se sont déclarés déterminés à rester vigilants et à maintenir des relations étroites entre leurs missions, surtout pour les problèmes transfrontières et les questions transsectorielles, notamment au Comité politique de haut niveau de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest.

48. Mon Représentant spécial a également convoqué la huitième réunion des directeurs régionaux et des chefs des organismes des Nations Unies sis à Dakar. L'évolution de la sous-région et le rôle qu'y jouait l'ONU ont été les sujets examinés, plus particulièrement du point de vue de la Guinée, du Niger, du Bénin, du Burkina Faso et du Sénégal. Ont également été discutées les conséquences humanitaires des crises ivoirienne et libyenne et l'éventualité de troubles postélectorales puisque la plupart des pays de la sous-région doivent voter entre 2011 et 2013.

Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

49. Outre ses activités de bons offices menées conjointement avec la CEDEAO pendant la période à l'examen, mon Représentant spécial a participé à la trente-neuvième session ordinaire de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO qui s'est tenue les 23 et 24 mars 2011 à Abuja. Il y a trouvé l'occasion d'échanger des témoignages sur les initiatives réalisées en commun par les deux institutions en ce qui concerne notamment la Côte d'Ivoire, les bons offices et l'organisation de la Conférence régionale de haut niveau sur les élections et la stabilité qui s'est tenue à Praia, du 18 au 20 mai. On notera cependant que la crise ivoirienne, qui a épuisé les ressources de la CEDEAO et occupé toute son attention, a empêché de réaliser comme prévu plusieurs initiatives techniques que les deux institutions devaient lancer ensemble.

IV. Observations et recommandations

50. L'élection présidentielle et l'installation du premier Président élu démocratiquement en Guinée offrent l'occasion au pays de s'attaquer à des problèmes de longue date en matière de paix et de sécurité, notamment la réconciliation nationale, les violations des droits de l'homme et la gouvernance politique et socioéconomique. Elles sont également l'occasion d'améliorer concrètement la situation de la population. Je félicite le Président Condé pour sa détermination à traiter les questions les plus urgentes, et je l'encourage à engager un dialogue constructif avec l'ensemble des parties prenantes nationales de façon à surmonter les tensions sociales et politiques tout en consolidant les avancées réalisées.

51. Les importantes mesures prises par les nouvelles autorités guinéennes afin d'accélérer la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité sur la base des conclusions de l'évaluation réalisée en 2010 par l'ONU, la CEDEAO et l'Union africaine sont encourageantes. L'ONU continuera de s'efforcer d'améliorer la coordination des activités et programmes de la communauté internationale dans ce domaine, comme demandé par le Gouvernement. Étant donné que la gouvernance du secteur de la sécurité se trouve au cœur de la reconstruction de l'État et de la consolidation des institutions publiques dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, je saisis cette occasion pour encourager la CEDEAO à finaliser et à adopter le cadre politique et le plan d'action sous-régionaux sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité actuellement examinés. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest se tient prêt à fournir une aide à cet égard, si nécessaire.

52. L'entrée en fonctions le 7 avril de M. Issoufou en tant que Président a marqué le retour du respect de la Constitution et d'un gouvernement civil au Niger, plus d'un an après que l'ancien Président Tandja ait été renversé. Je félicite les autorités chargées de la transition, et en particulier le général Djibo, pour leur action. Je me réjouis de cette nouvelle avancée démocratique, même si je suis certain que les nouvelles autorités nigériennes continueront d'avoir besoin d'un appui important de la part de la communauté internationale pour poursuivre le développement du pays, améliorer le bien-être et la sécurité de la population et renforcer les institutions démocratiques nationales.

53. Je ne saurais passer sous silence les modestes progrès réalisés par la Commission mixte Cameroun-Nigéria et la détermination manifestée par les deux

pays au cours de la dix-septième session de la Commission à mener à bien la démarcation de leur frontière commune. Je félicite également les parties de leur volonté d'accélérer l'application de l'arrêt de la Cour internationale de Justice. J'espère que ces processus seront menés à bien dans les délais impartis. Je n'ignore pas qu'il reste encore des décisions difficiles à prendre, mais je n'ai jamais douté de la volonté politique des deux parties à mener à bien la tâche qu'ils ont à accomplir.

54. Je me félicite également de l'adoption de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, approuvée lors de la conférence régionale organisée à Praia du 18 au 20 mai. J'exhorte tous les acteurs concernés de la région, notamment le CEDEAO, ses États membres et la société civile d'Afrique de l'Ouest, à travailler en liaison étroite avec le système des Nations Unies afin d'assurer l'application des recommandations énoncées dans la Déclaration. Je souhaite dire à nouveau aux dirigeants de la région que, dans le cadre de l'action mené par l'ONU en faveur de la consolidation de la démocratie en Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest continuera d'encourager et d'appuyer activement ces efforts.

55. Tout en prenant acte des progrès réalisés dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic illicite de drogues, en Afrique de l'Ouest, en particulier dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, je souhaite à nouveau insister sur le fait que les pays de la région doivent consolider leur stratégie et s'approprier davantage cette question. Par ailleurs, j'exhorte les partenaires à fournir à l'Initiative et au plan d'action régional de la CEDEAO l'appui financier nécessaire.

56. En ce qui concerne la crise en Côte d'Ivoire, de nombreuses parties prenantes ont souhaité que l'ONU joue un rôle accru s'agissant de la question du retour récent de mercenaires comme en ce qui concerne d'autres mouvements transfrontières illégaux, notamment d'armes, depuis la Côte d'Ivoire vers le Libéria et d'autres pays voisins. Il est donc indispensable d'élaborer une stratégie régionale pour faire face à ces problèmes, avec l'appui du Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest.

57. D'après certaines informations, des armes en provenance de la Jamahiriya arabe libyenne seraient tombées dans les mains de terroristes au Sahel, avec pour conséquence un risque de déstabilisation de l'ensemble de la région, qui est toujours sous la menace d'activités terroristes. La très forte diminution des envois de fonds des travailleurs migrants constitue une autre source potentielle d'instabilité dans la mesure où elle rendra les conditions de vie plus difficiles. Pour faire face à ces problèmes humanitaires et sécuritaires, anciens ou nouveaux, les pays du Sahel devraient collaborer plus étroitement, et le renforcement de la coopération entre les Gouvernements algérien, malien, mauritanien et nigérien est encourageant à cet égard. Je me félicite de l'impulsion donnée ainsi que des appels en faveur de l'organisation d'un sommet sur la sécurité et le développement au Sahel. Mon Représentant spécial continuera de mobiliser le système des Nations Unies à l'appui de cette initiative et à faciliter l'application de tout résultat auquel aboutirait la conférence proposée.

58. Les mesures prises par les États d'Afrique de l'Ouest afin de mettre en œuvre concrètement le plan d'action régional pour l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil sont encourageantes. Je me félicite également du soutien de partenaires en faveur de ce plan d'action régional ainsi que

de l'adoption de plans d'action nationaux par un nombre sans cesse plus grand de pays de la sous-région. J'encourage tous les autres pays de la sous-région qui n'ont pas encore adopté de tels plans à le faire. L'ONU, et en particulier ONU-Femmes, se tient prête à les aider à cet égard.

59. L'administration d'un système de justice efficace et impartial constitue un défi considérable en Afrique de l'Ouest, non seulement dans le contexte des efforts déployés par les gouvernements en faveur d'une bonne gouvernance et de l'état de droit, mais également s'agissant de prévenir les conflits et de créer les conditions d'une paix et d'une sécurité durables. Afin d'aider les pays de la région à relever ces défis, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional du HCR pour l'Afrique de l'Ouest ont l'intention d'organiser d'ici à la fin 2011 une conférence afin de mobiliser les partenaires régionaux en faveur de la lutte contre l'impunité. Cette conférence aura également pour objectif d'élaborer une feuille de route afin de faciliter l'application du Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance.

60. La fin de la crise en Côte d'Ivoire, le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la démocratie en Guinée et au Niger et la tenue d'élections pacifiques et équitables au Bénin et au Nigéria ont donné à la sous-région un nouvel élan vers la paix et la démocratie, avec l'appui énergique des entités des Nations Unies présentes sur le terrain, en particulier le Bureau pour l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, s'ils facilitent le retour de la stabilité, la reconstruction et le développement, ces résultats n'ont malheureusement pas totalement éliminé les risques de retour de l'instabilité, qui restent une réalité dans plusieurs pays, comme en témoignent les faits survenus récemment au Burkina Faso et les tensions observées dans d'autres pays de la sous-région. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest continuera d'appuyer les initiatives visant à consolider les résultats obtenus qui sont conformes à son mandat révisé, tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité en décembre 2010. Il axera également son action sur les obstacles transfrontières et transversaux à la paix, à la sécurité et à la stabilité, notamment les crises et les violences liées aux élections, les problèmes posés par la réforme du secteur de la sécurité et la criminalité transnationale, en particulier le trafic de drogue et le terrorisme.

61. En conclusion, je voudrais remercier une nouvelle fois les gouvernements d'Afrique de l'Ouest et la Commission de la CEDEAO, ainsi que les autres institutions régionales et sous-régionales, de leur étroite collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Je souhaite également remercier les diverses entités du système des Nations Unies actives en Afrique de l'Ouest, notamment les chefs des missions de maintien de la paix, les chefs des bureaux de l'ONU, les équipes de pays et les autres entités concernées de leur dévouement et de l'appui qu'ils apportent au Bureau régional. Enfin, je voudrais remercier mon Représentant spécial, Saïd Djinnit, ainsi que le personnel du Bureau et la Commission mixte Cameroun-Nigéria de leurs efforts incessants en faveur d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique de l'Ouest.